

Date de dépôt : 2 octobre 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la sur les comptes révisés au 31 décembre 2008 de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, en liquidation, et sur le rapport de gestion du Collège des liquidateurs

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 21, alinéa 2 de la loi 8194, du 19 mai 2000 accordant une autorisation d'emprunt de 246 200 000 F au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque cantonale de Genève et ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement pour la constitution d'un capital de dotation de 100 000 F en faveur de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale afin d'assurer l'augmentation requise des fonds propres de la BCGe et de répondre aux exigences de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, nous vous transmettons ci-joint :

- Le rapport de révision de Gestoval Société Fiduciaire SA, contenant le bilan et le compte de pertes et profits de la Fondation au 31 décembre 2008, ainsi que les annexes;
- Le rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2008, du Collège des liquidateurs de la Fondation.

Désengagement de la Fondation

En 2008, les conditions du marché immobilier sont restées favorables, accompagnées en fin d'année d'une forte baisse des taux d'intérêts, ce qui a permis cette année encore des réalisations d'objets à des prix favorisant la minimisation des pertes pour l'Etat. Le volume des créances réalisées a été particulièrement élevé cette année, ce qui a compensé la modeste année 2007. Le budget, qui était fixé à un montant record de 890 millions F, a été dépassé. En effet, aux 886 millions F de créances réalisées sont venus s'ajouter

105 millions F de créances remboursées, montant exceptionnellement haut cette année grâce à un débiteur (2 gros dossiers remboursés pour 72 et 28 millions F), qui continue de respecter scrupuleusement la convention de remboursement qu'il a signée avec la Fondation sur l'ensemble de ses créances. Le désengagement total s'est donc élevé à 991 millions F, soit 11% de plus que le budget prévu. Les ventes comprennent la concrétisation du rachat par l'Etat des 37 immeubles de logement (41 dossiers) et du capital-actions de la Rente Immobilière SA, détenant une quinzaine d'objets similaires, rachat qui a occasionné un désengagement de 376 millions F. Cette grosse opération a permis à l'Etat de franchir la première étape visant à constituer un socle de logements d'utilité publique, moins d'un an après l'entrée en vigueur de la loi 10008 du 31 juillet 2007 pour la construction de logements d'utilité publique (LUP).

Ainsi, à fin 2008, les créances immobilières ont été liquidées à concurrence de 5 036 millions F, soit 95 % du montant cédé à l'origine, ce qui constitue une performance réjouissante. La catégorie III (biens de rendement < 3% et de perte > 50%) a été liquidée à 94%. Sa pondération est forte sur l'ensemble du patrimoine (41% du total). La catégorie IV (biens de rendement < 3% et perte < 50%) a été liquidée à 90%. Sa pondération est presque aussi importante que la première (34%) et les catégories V-VI (rendement > 3%) ont été liquidées à 96% pour une pondération à 25% du patrimoine. Il est à relever que des créances immobilières ont été complètement remboursées pour 328 millions F concernant 71 objets depuis le début de l'activité de la Fondation.

Au total 152 objets immobiliers ont été vendus en 2008 (contre 89 objets en 2007), soit 60 appartements, 53 immeubles locatifs, 10 villas, 7 immeubles mixtes, 5 immeubles administratifs et commerciaux, 13 immeubles industriels et artisanaux, 1 terrain et 3 hôtels-restaurants. Cela représente la réalisation de 91 objets Nostri et de 61 objets détenus par les débiteurs.

A la fin de l'année, les dettes bancaires de la Fondation ne s'élèvent plus qu'à 0,5 milliard F sur le prêt total de 5,3 milliards F accordé par la BCGe à l'origine. Le tableau des flux de trésorerie de la Fondation reflète un désengagement financier de 871 millions F, inférieur au désengagement réel, car l'Etat avait un encours exigible important au 31 décembre 2008 et la Fondation attendait des notaires le versement de prix de vente. Le solde de pertes exigibles dû par l'Etat a été payé en janvier 2009.

Patrimoine de la Fondation restant à réaliser

A fin 2008, il reste 145 objets à vendre pour 60 dossiers, dont 17 en ventes partielles PPE, répartis en francs et en pourcents comme suit :

<u>Vendu au 31.12.2008</u> en % de la valeur en F des créances initiales reprises de la BCGe, par genre de bien	<u>Reste à vendre en</u> <u>mios</u> de la valeur des créances restantes, par genre de bien	<u>Reste à vendre en</u> <u>%</u> de la valeur des créances restantes, par genre de bien
74% des terrains nus	59	16,2
95% des immeubles locatifs	88	24,4
97% des villas	19	5,2
91% des imm. adm. et commerc.	82	22,6
99% des hôtels et restaurants	2	0,5
85% des appartements	57	15,7
90% des imm. artisan. et industriels	42	11,5
100% des immeubles mixtes	0	0
87% des autres	14	3,9
Total	363	100%

Un seul genre de bien semble stagner à la vente, c'est celui des terrains, mais il est composé au 31 décembre 2008 de seulement sept objets dont deux gros pour 32 et 14 millions F, dont à ce jour la mise aux enchères est imminente pour l'un et la vente en cours pour l'autre. Trois autres terrains plus petits ont été vendus depuis janvier 2009 ou sont en cours de vente.

Au 31 août 2009, le solde des créances restant à vendre s'est réduit à 191 millions F pour 35 dossiers, dont 32 millions sont en cours de vente, sachant d'ores et déjà qu'environ 50 millions de créances seront reportées en 2010 pour des raisons de procédure.

Pertes et taux de pertes de la Fondation

Les pertes 2008 correspondant au désengagement de l'année se sont élevées à 417 millions F pour un taux moyen de perte annuel élevé de 47% qui reflète la forte perte enregistrée sur la Rente Immobilière SA, mais qui n'a pas affecté la moyenne générale grâce aux remboursements reçus de débiteurs durant la même période. Les pertes réalisées cumulées au 31 décembre 2008 sont de 1 935 millions F avec un taux de perte moyen

cumulé de 38,4 % (39% en 2007) pour la troisième année consécutive sous la barre des 40 %. Il est désormais acquis que le taux de perte final sera inférieur à cette valeur-limite.

L'Etat a payé en 2008 pour 342 millions F de pertes et a encaissé pour 81 millions F de gains de revente et réductions de pertes, montant particulièrement important cette année, qui reflète l'abaissement régulier du risque final. Au net, l'Etat a payé 261 millions F et cumulativement, le montant des pertes payées a atteint 1 714 millions F depuis 2000, l'Etat honorant ainsi régulièrement ses engagements dans ce dossier.

Risque final et provision pour pertes de l'Etat

Suite à la réestimation du risque de perte final, qui a passé de 2 700 millions F, montant de provision constitué en 2000, à 2 010 millions F, montant correspondant à une approche toujours prudente du risque résiduel, l'Etat a décidé de dissoudre à fin 2008 sa provision pour pertes d'un montant de 76,7 millions F après actualisation. La perte finale ainsi projetée à fin 2008 donne un taux moyen de perte finale espéré de 37,2% en amélioration par rapport au taux réalisé entre 2000 et 2008. C'est dire que le patrimoine résiduel de la Fondation n'est pas constitué d'objets sur lesquels des risques particuliers et supplémentaires sont envisageables.

Les avances de l'Etat à la Fondation

Elles se sont élevées en 2008 à 22,6 millions F, en-dessous du budget de 24,6 millions F accordé grâce d'une part au dé blocage d'états locatifs auparavant retenus en gérance légale auprès des offices de poursuite, pour des dossiers arrivés en fin de procédure, et d'autre part à l'encaissement plus longtemps que prévu d'états locatifs nets.

Les avances totales s'établissent au 31 décembre 2008 à 374,1 millions F au titre des paiements effectués par l'Etat pour le fonctionnement de la Fondation depuis 2000.

Remboursement des avances par la BCGe

Selon l'accord de remboursement conclu en 2005 avec la banque, entériné par le Grand Conseil, la BCGe a payé, dans le cadre de la répartition annuelle de son bénéfice, l'attribution spéciale prévue correspondant à 20% du total des dividendes ordinaire et supplémentaire distribués. Ce troisième remboursement, qui s'est élevé à 4,3 millions F, calculé sur ses résultats 2007, est venu en réduction des avances de l'Etat à rembourser par la banque. Les avances nettes restant à rembourser se soldent à 364 millions F.

Organes de contrôle

L'organe de révision Gestoval Société Fiduciaire SA recommande l'approbation des comptes de la Fondation au 31 décembre 2008.

Comme les deux années précédentes, le rapport du Conseil d'Etat sur les comptes de la Fondation ne contient pas celui de l'Inspection cantonale des finances. En effet, le Conseil d'Etat a accepté en 2007 que l'ICF n'effectue plus annuellement des contrôles complémentaires à ceux de l'organe de révision des comptes pour les établissements de droit public.

Fin de la Fondation de Valorisation en 2009

La loi 10202, du 29 avril 2008, relative à la dissolution de la Fondation avec entrée en liquidation au 1^{er} juin 2008, stipule que la liquidation sera terminée au plus tard au 31 décembre 2009. La Fondation en liquidation verra donc sa personnalité juridique et sa raison sociale disparaître au plus tard à cette date. L'exercice 2009 est donc le dernier de la Fondation, la loi prévoyant que l'Etat de Genève lui succède avec tous ses droits et obligations. Les réalisations ne pouvant se terminer avant le 31 décembre, l'Etat reprendra au 1^{er} janvier 2010 le solde des actifs et passifs de la Fondation ressortant de son dernier bouclage au 31 décembre 2009.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler

Annexes :

- *Rapport de révision de Gestoval Société fiduciaire SA contenant les comptes au 31 décembre 2008 de la Fondation de Valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, en liquidation et les annexes.*
- *Rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2008 du Collège des liquidateurs de la Fondation.*
- *Tableau des flux de trésorerie 2008.*

RUE JACQUES-GROSSELIN 8
CASE-POSTALE 1035 - 1211 GENÈVE 26

TÉL. +41 (0)22 308 44 00 - Fax +41 (0)22 308 44 44
www.gestoval.ch - TVA 451 695



GESTOVAL
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA

N° 11309

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION
GENÈVE**

**RAPPORT DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE ORDINAIRE
EXERCICE 2008**

RUE JACQUES-GROSSELIN 8
CASE POSTALE 1035 - 1211 GENÈVE 26

TÉL. +41 (0)22 308 44 00 - FAX +41 (0)22 308 44 44
www.gestoval.ch - TVA 451 695



GESTOVAL
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA

N° 11309

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE ORDINAIRE**
au Collège des liquidateurs de la
**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENEVE, EN LIQUIDATION, GENÈVE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de Valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, en liquidation, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Collège des liquidateurs. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Collège des liquidateurs est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation sauf en ce qui concerne les normes comptables internationales IFRS qui n'ont pas été adoptées et les principes d'évaluation découlant de la LGAF qui ne sont non plus pas appliqués.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

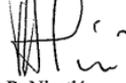
En relation avec l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 du Code des obligations applicable par analogie à votre Fondation et à la Norme d'audit suisse 890, quand bien même le système de contrôle interne mis en place dans le passé par le Conseil de fondation fonctionne, les procédures y relatives n'ont pas été modifiées suite à la diminution de l'activité et à l'entrée en liquidation de la Fondation.

Du fait que la Fondation est entrée en liquidation et qu'elle n'a plus forcément nécessité de disposer d'un système de contrôle interne comme elle l'avait dans le passé, nous n'avons donc pas audité le système de contrôle interne en place.

Cela étant, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 9 juin 2009

GESTOVAL SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA



R. Niestlé

Expert-réviseur agréé



P. Biderbost

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes annuels au 31 décembre 2008, comprenant :

- Bilan (Total : CHF 584'272'089)
- Compte de pertes et profits
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIF	31.12.2008		31.12.2007	
	CHF (en francs)		CHF (en francs)	
Disponible				
Liquidités		583'483		308'397
Réalisable				
Débiteurs hypothécaires	251'738'120		550'800'437	
Etat de Genève, dû à vue	139'736'712		4'702'089	
Etat de Genève, dû à terme	70'338'769		483'302'155	
Autres débiteurs	18'329'639		22'293'048	
Actifs transitoires	5'430'081	485'573'321	3'475'454	1'064'573'183
Immobilisé				
Immeubles & sociétés immobilières	97'819'367		393'729'567	
Matériel et mobilier de bureau et informatique, installations diverses	6		6	
Participations	295'912	98'115'285	7'761'809	401'491'382
TOTAL DE L'ACTIF		584'272'089		1'466'372'962
PASSIF				
Dettes à court terme				
Etat de Genève	799'981		6'167'006	
Autres créanciers	8'886'405		11'509'230	
Passifs transitoires	3'099'136	12'785'522	6'487'233	24'163'469
Dettes à long terme				
Emprunts BCGe	302'227'555		1'172'847'479	
Autres emprunts bancaires	250'000'000	552'227'555	250'000.00	1'422'847'479
Provisions d'intérêts				
Provision non affectée	12'411'264		11'795'742	
Provision attribuée	6'703'728	19'114'992	7'426'003	19'221'745
Fonds propres				
Capital de dotation		100'000		100'000
Pertes et profits reportés		40'269		34'063
Résultat				
Bénéfice de l'exercice		3'751		6'206
TOTAL DU PASSIF		584'272'089		1'466'372'962

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION

COMPTE DE PERTES & PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 2008

CHARGES	2008		2007	
	CHF (en francs)		CHF (en francs)	
Intérêts sur emprunts à long terme		36'137'265		52'658'111
Autres intérêts passifs		0		801
Dotations à la provision non affectée		0		4'400'018
Commission sur la garantie de l'Etat		1'000'000		1'000'000
Charges d'immeubles		5'916'649		9'292'544
Pertes sur débiteurs				
Pertes sur ventes à des tiers	29'346'033		17'844'140	
Pertes sur rachats par Fondation	0		18'246'866	
Réaffectation des dépenses de réalisation exercices antérieurs	0	29'346'033	13'734'503	49'825'509
Pertes sur vente d'immeuble		32'894'765		2'038'124
Attribution à l'Etat de Genève des bénéfiques sur débiteurs et immeubles				
Bénéfices sur rachats par Fondation	7'135'575		0	
Récupération sur biens amortis	73'180'532		39'239'565	
Immeubles vendus à des tiers	5'239'659	85'555'766	29'421'292	68'660'857
Charges de fonctionnement				
<i>Charges de personnel</i>				
Charges salariales	1'728'997		2'147'890	
Rémunération du Conseil	396'200		483'800	
Assurances sociales	427'725		517'709	
	2'552'922		3'149'399	
Loyers et charges des bureaux occupés par la Fondation	321'771		315'548	
<i>Autres charges de fonctionnement</i>				
Mandats extérieurs	79'910		83'189	
Frais financiers divers	56'226		50'169	
Assurances	2'819		3'221	
Amortissements des installations	0		3'650	
Maintenance informatique	61'510		71'662	
Frais généraux divers	244'380		174'195	
	444'845	3'319'538	386'086	3'851'033
Attribution à l'Etat de Genève du produit résultant de récupérations sur créances amorties		3'916'874		2'917'094
Dépenses de réalisation		874'306		3'216'355
Attribution à l'Etat de Genève du produit extraordinaire résultant de la réaffectation des frais de réalisation sur exercices antérieurs		0		13'734'503
Résultat		3'751		6'206
TOTAL DES CHARGES		198'964'947		211'601'155

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION

COMPTE DE PERTES & PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 2008

PRODUITS	2008		2007	
		CHF (en francs)		CHF (en francs)
Intérêts sur hypothèques		6'399'905		30'894'467
Autres intérêts		341'073		692'140
Commission sur la garantie de l'Etat		1'000'000		1'000'000
Revenus locatifs		16'438'777		26'255'727
Récupération sur biens immobiliers, créances et participations amorties				
Récupération sur biens amortis	73'180'532		39'239'565	
Récupération sur rachats Fondation	7'135'575	80'316'107	0	39'239'565
Bénéfices sur ventes d'immeubles				
Bénéfices sur ventes à des tiers		5'239'659		29'421'292
Couverture par l'Etat de Genève des pertes sur débiteurs et immeubles				
Pertes sur ventes à des tiers	29'346'033		17'844'140	
Pertes sur rachats par Fondation	0		18'246'866	
Pertes s/réaffectation des dépenses de réalisation exercices antérieurs	0		13'734'503	
Pertes sur ventes d'immeubles	32'894'765	62'240'798	2'038'124	51'863'633
Couverture par l'Etat de Genève des frais financiers				
Frais financiers	18'393'085		6'770'664	
Frais financiers transitoires	484'826		-2'655'334	
Frais financiers exercices antérieurs	0	18'877'911	4'400'018	8'515'348
Couverture par l'Etat de Genève des frais de fonctionnement		3'319'539		3'851'032
Couverture par l'Etat de Genève des frais de réalisation		874'306		3'216'355
Produit extraordinaire résultant de la réaffectation des frais de réalisation des exercices antérieurs		0		13'734'503
Produit résultant de récupérations sur créances amorties		3'916'872		2'917'093
TOTAL DES PRODUITS		198'964'947		211'601'155

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE, EN LIQUIDATION**

ANNEXE AUX COMPTES 2008

Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels qui comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de pertes et profits pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, le tableau des flux de trésorerie pour 2008 ainsi que la présente annexe, ont été dressés conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes selon la loi suisse et la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), de manière à donner un aperçu aussi sûr que possible du patrimoine et des résultats de la Fondation.

Les normes IFRS (anciennement IAS) qui doivent servir de cadre de référence n'ont pas pu être appliquées. Les créances garanties par gages immobiliers ou mobiliers, transférées de la BCGe à la Fondation, ont été portées à leur valeur nominale et non pas à la valeur réelle des gages en question, dès lors que l'Etat doit supporter les pertes sur les actifs aux termes de l'article 12 de la loi du 19 mai 2000. Il en résulte que les principes d'évaluation des créances découlant de la LGAF ne sont non plus pas appliqués.

Après expertise de l'ensemble des immeubles garantissant les créances cédées à la Fondation, la différence entre la valeur vénale estimée des créances et des immeubles et la valeur comptable de ces actifs au bilan, qui correspond à la perte à prendre en charge par l'Etat, est couverte par la provision constituée dans les comptes de l'Etat pour l'exercice 2000 de CHF 2,7 milliards. Compte tenu des résultats positifs obtenus à ce jour, l'Etat de Genève a réduit cette provision à CHF 2'010'000'000.

Financement de la Fondation

Prêteurs	Montants	Taux %	Echéance
BCGe	CHF 302'227'555	3.1950	---
DePfa-Bank	CHF 250'000'000	3.14417	29.08.2012
Total	CHF 552'227'555		

Engagement en faveur de tiers

L'Etat de Genève a souscrit pour le compte de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe des contrats/swaps de couverture de taux d'intérêts à concurrence de CHF 300'000'000 afin de se prémunir contre une éventuelle hausse des taux d'intérêts sur le marché des capitaux, à savoir :

N° Swaps	Montants	Taux %	Echéance
6488421	CHF 100'000'000	3.51	30.04.2009
6519374	CHF 100'000'000	3.54	31.10.2009
6542123	CHF 100'000'000	3.71	31.10.2010

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE, EN LIQUIDATION**

ANNEXE AUX COMPTES 2008

Autres indications

La rubrique « Etat de Genève, dû à terme » de CHF 70'338'769 au 31 décembre 2008 correspond à des appels de fonds effectués auprès de l'Etat de Genève. Ces appels ont été notifiés à l'Etat de Genève lorsque la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a enregistré des pertes provenant de la reprise en nom, pour la plupart envers des sociétés de portage, de biens immobiliers qui garantissaient les créances hypothécaires. Ces montants ne deviennent exigibles que lorsque les pertes sont définitivement réalisées, c'est-à-dire lorsque les biens immobiliers sont vendus à des tiers.

Au 31 décembre 2008, un calcul des intérêts moratoires annuels par dossier a été effectué. Ces intérêts n'ont été comptabilisés annuellement qu'à concurrence des encaissements nets. Le solde des intérêts dus fera l'objet de productions dans le cadre des poursuites contre les débiteurs.

Montant annuel des intérêts moratoires non comptabilisés :

	CHF
2001 :	53'614'000
2002 :	62'345'000
2003 :	67'303'000
2004 :	48'287'000
2005 :	30'565'000
2006 :	22'232'500
2007 :	12'406'000
2008 :	8'001'000

Le solde cumulé des intérêts moratoires au 31 décembre 2008 se monte à CHF 304'753'500.

Autres indications

En relation avec l'existence de la rubrique « Provision non affectée » figurant au passif du bilan du 31 décembre 2008 pour un montant de CHF 12'411'264, il y a lieu de mentionner que, lors de la constitution de la Fondation et au début de son activité, le contexte d'urgence entourant son démarrage ne lui a pas permis d'assurer elle-même la comptabilisation de toute les opérations (reprise de plus de mille débiteurs et des écritures y relatives). En conséquence la Banque Cantonale de Genève a continué de s'occuper de la comptabilisation des créances cédées à la Fondation, pour le compte de cette dernière, cela pour une période allant du 1^{er} juillet 2000 jusqu'au 31 mai 2001.

Jusqu'au 31 mai 2001 (période de la mise en place des flux financiers comptables), un seul compte bancaire était principalement utilisé pour les opérations liées aux créances envers les débiteurs, à savoir le compte ouvert auprès de la Banque Cantonale de Genève, N° S 3241 97 38, récipiendaire de toutes les créances reprises de la BCGe, ce qui avait pour inconvénient de rendre complexe la détermination des paiements d'intérêts effectués par les débiteurs. Il en est résulté que la couverture par l'Etat de Genève des frais financiers au 30 avril 2001 et au 31 octobre 2001 a été déterminée sur la base d'estimations faites par la BCGe (cela en accord avec l'Etat de Genève) et non en fonction des paiements effectifs d'intérêts par les débiteurs.

FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE, EN LIQUIDATION

ANNEXE AUX COMPTES 2008

Evaluation des risques

Dans le courant du deuxième semestre 2006, une analyse des risques détaillés a été réalisée par la Direction. Cinq catégories de risques ont été identifiés, à savoir les risques débiteurs, les risques immobiliers, les risques financiers, les risques politiques/communications et les risques d'exploitation. Pour chacun d'entre eux il a été déterminé un degré de gravité (mineur, modéré et grave) ainsi que la probabilité de survenance (faible, moyenne et élevée). D'autre part, un responsable a été désigné pour le suivi de tous les risques identifiés et un calendrier déterminant la fréquence de contrôle a été arrêté. La matrice des risques a été validée le 9 novembre 2006 par la délégation du Conseil de Fondation chargée du contrôle de la Direction de la Fondation. Par la suite, des contrôles ponctuels ont été effectués par ladite délégation chargée du contrôle du suivi des risques.

Valeur d'assurance incendie

Après avoir suivi la procédure relative aux accords internationaux en matière de marché public (AIMP), la Fondation a souscrit, en date du 1^{er} juillet 2001 et renouvelé en juin 2005 pour une durée de 5 ans, une police d'assurance bâtiments, dégâts des eaux et responsabilité civile avec la compagnie Generali Assurance Générale.

Cette police couvre l'ensemble des biens-fonds dont la Fondation est propriétaire.

La valeur d'assurance incendie totale au 1^{er} juillet 2008 était de CHF 60'587'111. Le montant de la couverture d'assurance fluctue au fur et à mesure d'achats ou de ventes d'immeubles par la Fondation.

Rapport de gestion et comptes au 31 décembre 2008

1. Introduction

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (la Fondation) a été créée par la loi 8194 que le Grand Conseil de la République et canton de Genève a adoptée le 19 mai 2000 en vue d'assainir la Banque Cantonale de Genève.

Créée dans le but de gérer, valoriser et réaliser les actifs transférés par la Banque en vue de son assainissement, la Fondation a un statut de droit public. Elle est régie par les dispositions de la loi et un règlement d'organisation du 2 février 2001 approuvé par le Conseil d'Etat ainsi que par une convention conclue entre l'Etat, la Banque et la Fondation elle-même fixant les modalités relatives aux transferts des actifs, au fonctionnement et à la collaboration entre les trois parties.

Le 1^{er} juillet 2008, la loi 10202 adoptée par le Grand Conseil le 29 avril 2008 prononçant la dissolution de la Fondation est entrée en force et la Fondation est depuis lors en liquidation. Un Collège des liquidateurs composé de M. Alain B. Lévy, Président, M. Christian Grobet, Vice-président, M. Anthony Travis a succédé au Conseil de Fondation et a poursuivi les activités de la Fondation en vue de la liquidation qui doit se terminer au 31 décembre 2009, date à laquelle l'Etat succédera à la Fondation.

Le présent rapport est destiné à présenter les comptes du huitième exercice, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

2. Situation du marché et réalisations

Au cours de ce huitième exercice, le marché immobilier est resté bien orienté en dépit de la crise financière et économique. La Fondation a continué de réaliser des opérations immobilières à de bonnes conditions et ainsi a minimisé les pertes.

3. Organisation de la Fondation

La Fondation a été administrée par un Conseil de 5 membres que le Conseil d'Etat avait renouvelés le 7 juin 2004 pour une période qui s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2008. Dès le 1^{er} juillet 2008, les 3 liquidateurs, nommés par le Conseil d'Etat, sont entrés en fonction. Le nombre de séances pendant l'exercice sous revue s'établit comme suit :

- nombre de séances du Conseil et du Collège : 28
- nombre de séances avec le Conseil d'Etat : 2
- nombre de séances avec la Commission de contrôle du Grand Conseil tenues en présence de représentants de la Fondation : 17

De plus, des contacts réguliers ont été entretenus avec la BCGe.

a) Personnel

La gestion courante des dossiers de la Fondation dans l'année sous revue a été confiée à M. Gilbert Vonlanthen, renouvelé dans sa fonction de Directeur dès le 1^{er} juillet 2008 jusqu'au terme de la liquidation. M. Laurent Marconi, a quitté la direction le 31 août 2008. Il est devenu avocat indépendant. Il a été choisi par les liquidateurs pour exercer les tâches de secrétaire du Collège et constitué pour la défense des intérêts de la Fondation dans les litiges pendants devant les tribunaux.

La Fondation, en liquidation, a conservé le personnel de la Fondation nécessaire à la liquidation. Au 31 décembre 2008, elle comptait 12 collaborateurs pour 10,5 postes. L'Etat veille au reclassement du personnel de la Fondation en concertation avec la Banque Cantonale de Genève, conformément à la loi N° 10202 du 29 avril 2008.

b) Informatique

Le système informatique de la Fondation est basé sur le programme "Quorum", qui est utilisé pour la gestion des créances et des immeubles ainsi que des revenus, des intérêts et des loyers. Il a été complété par certains programmes pour permettre la liquidation et la poursuite des débiteurs dans les meilleures conditions.

c) Organe de contrôle

Gestoval Société Fiduciaire, qui est l'organe de contrôle de la Fondation, a révisé les comptes de l'exercice 2008 durant le premier semestre 2009. Elle a également revu les comptes au 30 juin 2008, date précédant l'entrée en liquidation le 1^{er} juillet 2008.

Gestoval propose l'approbation des comptes qui sont conformes à la loi suisse, mais qui n'ont pas été établis selon les normes IFRS (anciennement IAS). L'application de ces normes aurait suscité des difficultés pour une institution de droit public dont l'activité est très particulière et pour une durée limitée. Elle aurait nécessité des ressources humaines complémentaires et coûteuses, sans aboutir à une meilleure présentation.

d) Inspection cantonale des finances

L'Inspection cantonale des finances n'a pas procédé à un nouveau contrôle des comptes 2008, au vu de l'absence de remarques pour les exercices précédents.

e) Cour des comptes

La Cour des comptes a conduit un audit de la Fondation et a recommandé plusieurs mesures concernant la poursuite des débiteurs, le transfert à l'Etat des dossiers non clôturés et l'archivage des dossiers clôturés.

4. Réalisation des objectifs

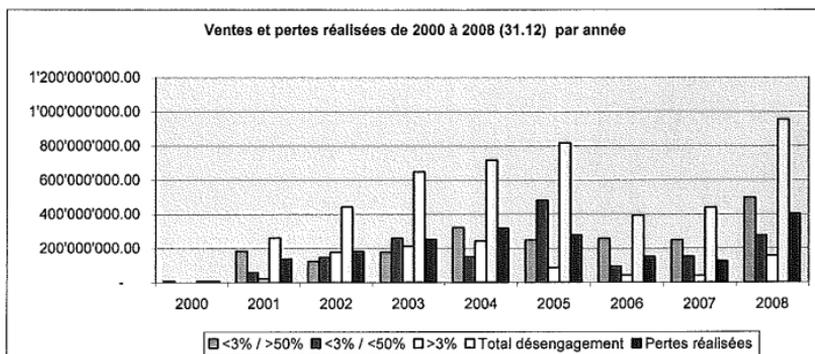
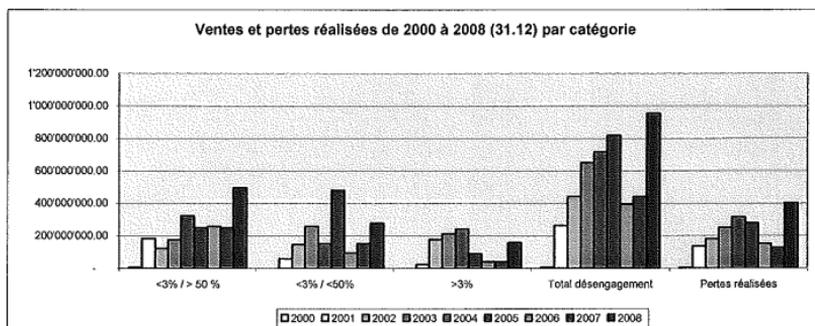
La Fondation a poursuivi en 2008 sa stratégie tendant à réaliser la totalité des immeubles dont elle a la maîtrise dans la perspective de sa liquidation au 31 décembre 2009.

La Fondation a cédé 41 immeubles à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif pour un prix arrêté par le Conseil d'Etat à CHF 180'000'000.--. Ces immeubles ont été répartis entre les diverses fondations immobilières de l'Etat.

Le tableau suivant permet d'établir le désengagement en fonction des ventes et des pertes réalisées par catégories, de 2000 à 2008.

Ventes de 2000 à 2008

Ventes réalisées	Cat. III <3% / > 50 %	Cat. IV <3% / <50%	Cat. V et VI >3%	Total désengagement	Pertes réalisées	Perte %
2000	6'013'387	-	-	6'013'387	4'764'120	79.23
2001	182'945'372	57'430'862	22'369'657	262'745'891	136'142'292	51.82
2002	121'628'914	145'095'459	176'702'237	443'426'610	180'479'659	40.70
2003	175'995'840	259'399'797	213'093'250	648'488'887	252'922'989	39.00
2004	323'930'081	148'873'334	243'386'132	716'189'547	317'321'150	44.31
2005	249'502'464	480'948'987	87'612'737	818'064'189	278'673'230	34.06
2006	258'540'942	94'128'197	40'983'140	393'652'279	150'739'550	38.29
2007	250'396'685	152'300'090	38'680'951	441'377'726	124'698'833	28.25
2008 (31.12)	449'010'103	269'630'599	167'734'946	886'375'648	417'274'107	47.08
Total des ventes au 31.12.2008	2'017'963'789	1'607'807'325	990'563'050	4'616'334'164	1'863'015'930	40.36



Au cours de l'exercice 2008, la Fondation a vendu 91 objets immobiliers dont elle était propriétaire et a réalisé 61 objets immobiliers détenus par des débiteurs ou sociétés de portage, soit au total 9 vendus aux enchères et 143 de gré à gré.

Tous les crédits qui pouvaient l'être, ont été dénoncés au remboursement, ce qui a permis de mettre en demeure les débiteurs restants et d'exiger des intérêts moratoires au taux minimum de 5 %.

La Fondation a initié et continué les poursuites et procédures, qui se répartissent comme suit :

- 68 poursuites ordinaires en cours, dont 6 faisant l'objet d'actes de défaut de biens de plus de trois ans (ainsi que 59 poursuites clôturées durant l'exercice);
- 23 poursuites en réalisation de gage immobilier en cours, dans 10 dossiers (ainsi que 30 poursuites clôturées durant l'exercice) ;
- 67 faillites en cours (ainsi que 16 faillites clôturées durant l'exercice) ;
- 5 causes pendantes devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers ou le Tribunal des baux et loyers (ainsi que 25 causes clôturées durant l'exercice) ;
- 12 causes pendantes devant le Tribunal de première instance ou la Cour de justice (ainsi que 10 procédures clôturées durant l'exercice) ;
- 4 causes pendantes devant diverses autres juridictions (Tribunal fédéral, France, Vaud).

5. Politique de réalisation d'immeubles et de vente durant l'exercice 2008

La Fondation a veillé à susciter les meilleures offres lors de réalisations aux enchères ou de gré à gré.

Le site Internet accessible à tous sous **www.fondval.ch** a été amélioré et sa consultation a été facilitée. Il continue à être très largement consulté. En règle générale, deux ou trois mandats de courtage ont été attribués par objet proposé à la vente sur la base du contrat-type élaboré par la Fondation.

La Fondation retient l'offre la plus élevée et organise des ventes aux enchères privées lorsque plusieurs offres atteignent le prix demandé pour un même objet immobilier. Toutefois, elle attribue l'objet immobilier au locataire, si celui-ci offre le prix demandé et elle renonce dans un tel cas à des enchères privées.

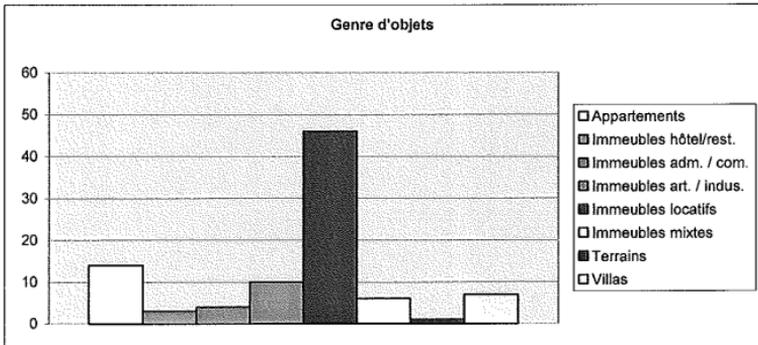
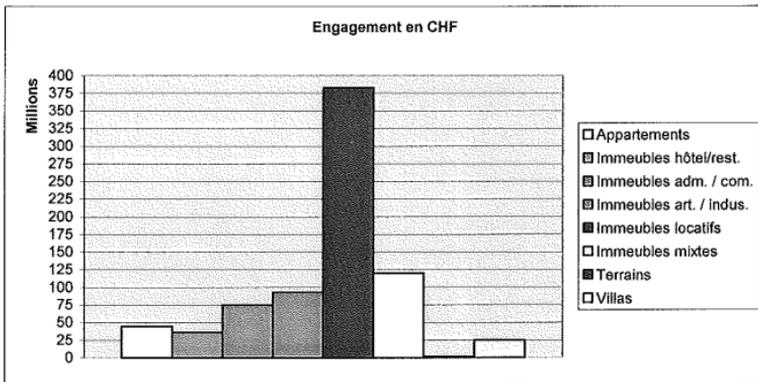
Durant l'exercice sous revue, il y a eu 11 ventes aux enchères publiques au cours desquelles la Fondation s'est portée acquéreur de 2 objets immobiliers, dont le prix fixé par la Fondation (fondé sur la valeur de marché) et préavisé favorablement à la Commission de contrôle du Grand Conseil, n'avait pas été atteint faute d'enchérisseurs ou d'offres suffisantes. L'expérience continue à démontrer que la Fondation réalise le plus souvent les immeubles à de meilleurs prix de gré à gré, que lors des enchères, surtout pour les immeubles locatifs.

Au vue de sa prochaine liquidation, la Fondation avait fixé un objectif de désengagement de CHF 890'000'000.-- pour 2008. La bonne tenue du marché immobilier, malgré la crise et la maîtrise d'un nombre important d'objets mis en vente, a permis à la Fondation d'atteindre ses objectifs pour l'exercice 2008 et de réaliser un désengagement de CHF 886'375'648.--.

Les réalisations d'immeubles proprement dites par la Fondation en 2008 s'établissent comme suit :

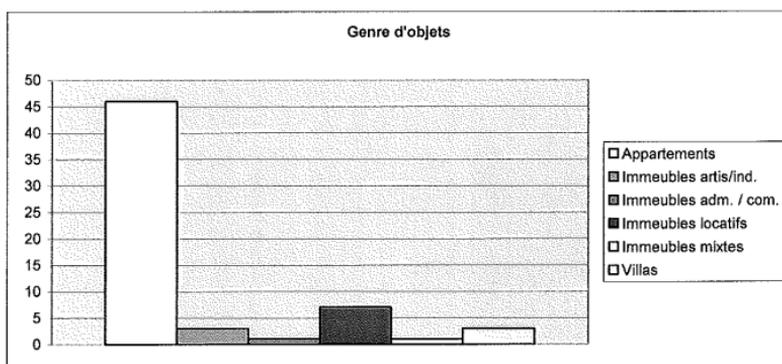
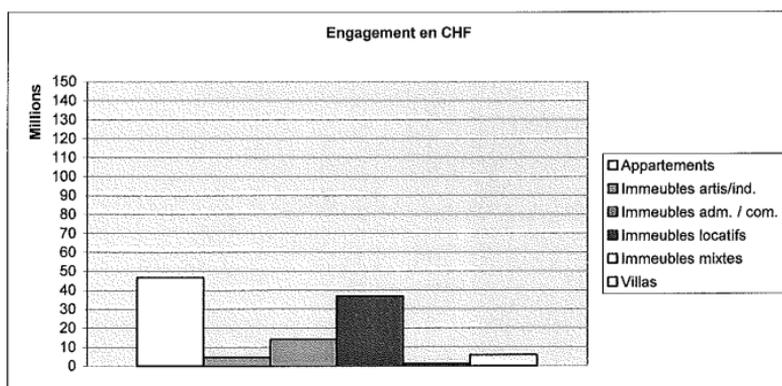
Immeubles Nostro vendus en 2008

Genre d'objets	Nombre	Engagements en CHF au jour de la vente
Appartements	14	44'836'735
Immeubles hôtel/rest.	3	35'883'307
Immeubles adm. / com.	4	74'916'459
Immeubles art. / indus.	10	92'706'018
Immeubles localifs	46	383'083'576
Immeubles mixtes	6	119'502'920
Terrains	1	1'357'506
Villas	7	25'074'092
Total	91	777'360'613



Immeubles porteurs débiteurs vendus en 2008

Genre d'objets	Nombre	Engagements en CHF au jour de la vente
Appartements	46	46'697'767
Immeubles artis/ind.	3	4'532'326
Immeubles adm. / com.	1	13'838'515
Immeubles locatifs	7	36'932'962
Immeubles mixtes	1	1'117'600
Villas	3	5'895'865
Total	61	109'015'035



6. Actifs de la Fondation

Le patrimoine de la Fondation comporte, au 31 décembre 2008, les actifs suivants :

- des créances garanties par gages immobiliers pour un montant de CHF 251'738'120.--,
- et 43 objets immobiliers et des participations d'un montant de CHF 98'115'285.--.

7. Financement

Le financement de la Fondation, mis en place par l'Etat, était assuré au 31 décembre 2008 par des crédits accordés par la BCGe, à concurrence de CHF 302'227'555.--, et par un crédit de CHF 250'000'000.--, octroyé par une tierce banque.

L'endettement total de la Fondation s'élevait, au 31 décembre 2008, à CHF 552'227'555.--, soit une diminution des engagements de CHF 870'619'924.-- durant l'exercice.

L'Etat et la Fondation ont veillé à contenir les frais financiers, qui sont restés stables malgré des taux d'intérêts à la hausse. Une partie du financement à court terme a fait l'objet de swaps que l'Etat a conclus pour le compte de la Fondation, afin de se prémunir de la hausse des taux d'intérêts. Le taux moyen de financement a été de l'ordre de 3 % en 2008 durant l'exercice.

8. Taux de perte

Sur la base des expertises ordonnées par la Fondation, en application de la loi du 19 mai 2000, le taux de perte sur les créances transférées au 30 juin 2000 de CHF 5'067'000'000.-- (complété par un second transfert de CHF 225'700'000.-- en novembre 2001) avait été estimé à 53%. L'Etat a ainsi constitué une provision pour pertes de CHF 2,7 milliards, sur cette base.

Le taux de perte sur les actifs réalisés au cours de l'exercice sous revue s'élève à 47,08%. Ce taux, plus élevé que les autres années, s'explique par la réalisation de plusieurs actifs fortement obérés, le taux de perte moyen, sur les actifs réalisés du 19 mai 2000, au 31 décembre 2008, s'élevant à 40,36%.

Le taux de perte final, avec les remboursements effectués par certains débiteurs, est toutefois estimé à 39%.

Compte tenu de la valeur des immeubles, du marché immobilier et des résultats obtenus par la Fondation, l'Etat a pris la décision de diminuer à nouveau la provision constituée au cours de l'exercice 2000. Son montant initial de CHF 2'700'000'000.-- a ainsi été ramené à CHF 2'010'000'000.--.

9. Valorisation des actifs

La Fondation n'a entrepris que peu de travaux d'entretien et de valorisation des immeubles en collaboration avec les agences immobilières chargées de leur gestion, compte tenu du fait qu'il ne restait plus qu'une cinquantaine d'immeubles à vendre au 31 décembre 2008. De ce fait les travaux financés par le compte des investissements se sont limités en 2008 à environ CHF 450'000.--.

10. Relations avec l'Etat et la BCGe

a) Avec le Conseil d'Etat

Le Conseil de Fondation, puis le Collège des liquidateurs, et la Direction ont poursuivi des contacts réguliers avec le Conseiller d'Etat chargé du Département des finances et ses collaborateurs pour l'élaboration du budget de la Fondation, son financement, la couverture des pertes et la stratégie de vente des objets immobiliers.

L'Etat avait fixé pour l'année 2008 un montant de CHF 300'000'000.-- destiné à la couverture des pertes réalisées par les ventes immobilières à des tiers, quelles que soient les pertes réalisées en fonction de la stratégie de vente. En définitive, les pertes totales réalisées en 2008 sont d'un montant de CHF 261'331'549.--.

b) Avec la Commission de contrôle

Le Conseil de Fondation a veillé à ce que la Commission de contrôle du Grand Conseil soit appelée à donner son avis pour toutes les opérations de réalisation d'actifs durant l'exercice. C'est ainsi qu'elle a examiné, durant l'année 2008, 59 dossiers au cours de 17 séances.

c) Avec le Grand Conseil

Le Grand Conseil, conformément à la Constitution, doit donner son approbation aux ventes immobilières à des particuliers. Il a ainsi adopté 50 lois à cet effet, durant l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le 29 avril 2008 la loi 10202 modifiant la loi initiale du 19 mai 2000 pour prononcer la dissolution et l'entrée en liquidation de la Fondation.

d) Avec la BCGe

Des contacts réguliers ont eu lieu avec la Direction générale de la Banque pour aborder des questions d'intérêt général réciproques dans des dossiers de débiteurs.

La Fondation a continué à bénéficier des services bancaires de la BCGe, lesquels ont été rémunérés aux conditions du marché.

11. Comptes annuels

a) Compte de pertes et profits

aa) Charges

Les charges ont été conformes au budget. Elles comprennent les frais du Conseil de Fondation et du personnel (salaires, assurances sociales, etc) soit un montant de CHF 2'552'922.--, le loyer de CHF 321'771.-- et les frais généraux (dont les frais de maintenance informatique et frais divers) de CHF 444'845.--, qui correspondent à un montant total de CHF 3'319'538.--. Ce montant est inférieur de 14% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges sont constituées par les frais de réalisation de la Fondation de CHF 874'306.-- .

Les charges d'exploitation des immeubles propriété de la Fondation se sont élevées à CHF 5'916'649.--.

Les pertes sur débiteurs représentent un montant de CHF 62'240'798.-- dont CHF 29'346'033.-- pour des objets immobiliers vendus directement à des tiers et CHF 32'894'765.-- pour des ventes d'objets immobiliers préalablement rachetés par la Fondation.

Les intérêts sur emprunts se sont élevés à CHF 36'137'265.-- contre CHF 52'658'111.-- en 2007.

La commission payée à l'Etat, en contrepartie de sa garantie, s'est élevée à CHF 1'000'000.--.

ab) Produits

Les produits constitués par les intérêts sur hypothèques s'élèvent à CHF 6'399'905.-- et par les revenus locatifs des immeubles propriété de la Fondation à CHF 16'438'777.--.

La commission relevant de la garantie de l'Etat et payée par la BCGe s'est élevée à un montant de CHF 1'000'000.--.

Les pertes sur débiteurs à charge de l'Etat s'établissent comme suit pour l'exercice sous revue :

• pertes sur ventes à des tiers :	CHF 29'346'033.--
• pertes sur ventes d'immeubles :	<u>CHF 32'894'765.--</u>
soit au total	CHF 62'240'798.--

Les montants avancés par l'Etat au 31 décembre 2008, au titre des divers frais de la Fondation, se sont élevés à CHF 22'586'930.-- pour l'exercice sous revue et comprennent :

- frais financiers nets CHF 18'393'085.--
- frais de fonctionnement CHF 3'319'539.--
- frais de réalisation CHF 874'306.--

Les montants décaissés par l'Etat au 31 décembre 2008 pour la couverture des pertes se sont élevés à CHF 261'331'549.-- pour l'exercice sous revue.

La contribution totale de l'Etat versée à la Fondation s'élève ainsi pour l'exercice sous revue à CHF 283'918'479.--.

Le résultat est ainsi équilibré grâce à la contribution financière de l'Etat qui se substitue à la Fondation à concurrence du différentiel, à charge pour l'Etat de récupérer ces frais à la Banque dès que celle-ci sera en mesure de reconstituer ses fonds propres, ses réserves et de distribuer un dividende selon l'article 11, al. 2, de la loi du 19 mai 2000. Les statuts de la Banque et un accord entre l'Etat et la Banque prévoient que la Banque verse à l'Etat 20% des dividendes distribués. Sur cette base, la Banque a remboursé une somme de CHF 2'160'000.-- en 2006, de CHF 3'600'000.-- en 2007 et versera en 2008 un montant de CHF 4'320'000.--, soit au total CHF 10'080'000.--.

La part non encaissée des intérêts moratoires au taux minimum de 5% dus par les débiteurs, ne figure pas comme produit dans les comptes de pertes et profits, sans quoi il y aurait lieu de provisionner la différence dont le recouvrement fait l'objet de procédures.

Ces intérêts font l'objet d'une comptabilisation séparée et figurent dans l'annexe aux comptes. Le solde cumulé s'élève au 31 décembre 2008, à un montant de CHF 304'753'500.--.

c) Bilan

Le bilan distingue les actifs réalisables pour un montant de CHF 485'573'321.--. Ceux qui sont immobilisés s'élèvent à CHF 98'115'285.--.

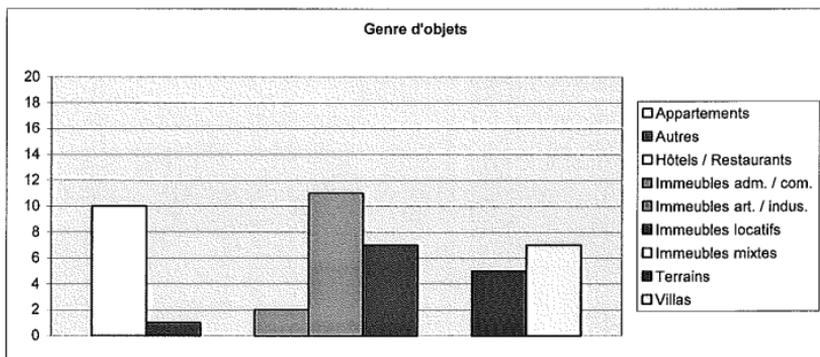
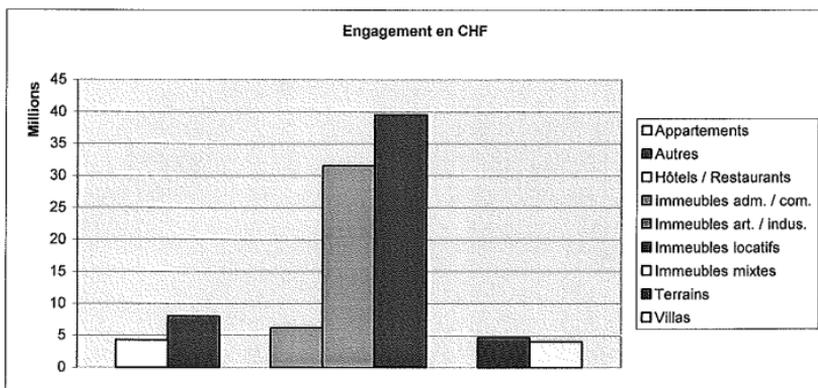
Les montants dus à vue par l'Etat de Genève, s'élèvent à un montant de CHF 139'736'712.-- et ceux dus à terme, à CHF 70'338'769.--. Dans le premier cas, il correspond à la couverture des pertes consécutives par rapport à des réalisations d'objets immobiliers dans le cadre de ventes à des tiers. Dans le second cas, la comptabilisation des montants résultant de la reprise en pleine propriété par la Fondation des objets immobiliers en mains de sociétés de portage n'ont pas encore été réalisés. Les montants dus à vue par l'Etat de Genève ont été versés le 23 janvier 2009 à la Fondation.

Les montants dus par les débiteurs hypothécaires s'élèvent à CHF 251'738'120.-- et les autres débiteurs à CHF 18'329'639.--. Ces montants correspondent à la valeur faciale des créances cédées par la BCGe à la Fondation. La différence entre la valeur de ces créances et la valeur vénale des gages qui les garantissent correspond aux pertes à charge de l'Etat de Genève. Ces pertes font l'objet d'une provision dans les comptes de l'Etat de Genève qui est réduite au fur et à mesure des réalisations.

Au 31 décembre 2008, les objets immobiliers propriété de la Fondation se présentent comme suit :

Patrimoine de la Fondation au 31 décembre 2008

Genre d'objets	Nombre	Engagements en CHF au jour de la vente
Appartements	10	4'302'955
Autres	1	8'018'865
Hôtels / Restaurants	0	0
Immeubles adm. / com.	2	6'190'995
Immeubles art. / indus.	11	31'608'881
Immeubles localifs	7	39'389'059
Immeubles mixtes	0	0
Terrains	5	4'812'184
Villas	7	3'992'346
Total	43	98'115'285



12. Evénements particuliers

Le litige entre un débiteur de la Fondation qui avait mis en cause le Directeur et le Secrétaire général s'est terminé en leur faveur, à la suite de la rétractation des propos de cette personne qui a reconnu les avoir mis en cause à tort et a présenté ses excuses.

13. Conclusion

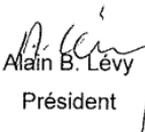
Au terme de ce huitième exercice, nous souhaitons adresser nos remerciements aux membres du Conseil qui ont quitté la Fondation et qui méritent notre reconnaissance pour l'immense tâche qu'ils ont accomplie avec grand succès.

Nos remerciements s'adressent aussi au Conseil d'Etat et plus particulièrement au Président du Département des finances, au Président du Département des constructions et des technologies et leurs services, au Président du Conseil d'administration, au Comité de banque et au Président de la Direction générale de la BCGe, au Grand Conseil, à sa Commission de contrôle et à leurs services, au Conseil administratif et au Conseil municipal de la Ville de Genève, ainsi qu'aux autorités communales.

Nous souhaitons renouveler tout particulièrement notre gratitude à la Direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation qui n'ont pas ménagé leur effort pour permettre à la Fondation de réaliser avec succès ses objectifs.

Genève, le 15 juin 2009

Le Collège des liquidateurs


Alain B. Lévy

Président


Christian Grobet

Vice-président

**FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS
DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, EN LIQUIDATION**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2008

	31.12.2008	31.12.2007
	<i>CHF (en francs)</i>	<i>CHF (en francs)</i>
TABLEAU DE FINANCEMENT		
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>		
Bénéfice de l'exercice	3'751	6'206
Augmentation des créances Etat de Genève, dû à vue	-135'034'623	-4'233'115
Diminution des autres débiteurs	3'963'409	625'462
Diminution/(augmentation) des actifs transitoires	-1'954'627	2'551'146
Diminution des dettes Etat de Genève à court terme	-5'367'025	-759'273
Diminution des autres créanciers	-2'622'825	-1'072'114
Augmentation/(diminution) des passifs transitoires	-3'388'097	1'517'169
Total flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-144'400'037	-1'364'519
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de désinvestissement</i>		
Cessions et remboursements de créances hypothécaires	299'062'317	186'484'665
Cessions d'immeubles et sociétés immobilières	295'910'200	84'301'773
Diminution/(augmentation) des participations	7'465'897	-9'109
Diminution de l'exigible à terme dû par l'Etat de Genève provenant des cessions d'immobilisations	412'963'386	135'113'183
Diminution des provisions attribuées	-722'275	-12'985'014
Total flux de fonds provenant de l'activité de désinvestissement	1'014'679'525	392'905'498
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>		
Diminution des dettes financières à long terme	-870'619'924	-396'140'314
Augmentation de la provision non affectée	615'522	4'542'122
Total flux de fonds provenant de l'activité de financement	-870'004'402	-391'598'192
Total des flux	275'086	-57'213
<i>Augmentation ou diminution des disponibilités</i>		
Disponibilités au 1er janvier	-308'397	-365'610
Disponibilités au 31 décembre	583'483	308'397
Variation des disponibilités	275'086	-57'213